

Procédure d'arrêt d'activité sur un chantier pour violation grave de la CN

Conditions de reprise du travail d'une entreprise sur un chantier et de restitution des badges

- Production des contrats de travail rectificatifs conformes à la CN/CCT auprès de la CPGO
- Production des décomptes de rattrapage sur la période considérée
- Justificatif du paiement ou de la déclaration des charges sociales auprès des institutions compétentes
- Justificatif du paiement de l'assurance collective perte de gain maladie
- Justificatif du paiement des contributions professionnelles
- Justificatif de l'annonce faite à l'autorité compétente

Suite de l'instruction du cas « crasse »

- L'autorisation de reprise d'activité de l'entreprise ne la libère pas de la suite de l'instruction du dossier et d'éventuelles sanctions
- Le droit d'être entendu sera automatiquement envoyé à l'entreprise dès réception du rapport d'intervention
- Les parties informées de l'arrêt de chantier reçoivent un courrier annonçant la reprise sous conditions